

PSP Investments Holding Europe Limited – Déclaration sur l'esclavage moderne

1. Introduction

PSP Investments Holding Europe Limited (« PSP Europe ») s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et de conduite éthique. Nous prenons des mesures pour tenter de prévenir toutes les formes d'esclavage moderne dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement. PSP Europe reconnaît le rôle important que le secteur des services financiers doit jouer dans l'identification et la prévention de l'esclavage moderne et de la traite de personnes. La déclaration suivante présente la réponse de PSP Europe à l'article 54 de la loi britannique sur l'esclavage moderne (« Modern Slavery Act » ou MSA) de 2015 et décrit nos efforts pour identifier, évaluer, traiter et atténuer l'esclavage moderne pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

2. Structure d'entreprise et chaînes d'approvisionnement

a. Nos activités et notre structure

PSP Europe est une filiale à propriété exclusive et un fournisseur de services de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« OIRPSP »), l'un des plus grands investisseurs de régimes de pensions au Canada, qui gère les montants qui lui sont transférés par le gouvernement du Canada pour les régimes de pensions du secteur public canadien. Au 31 mars 2023, l'OIRPSP employait 997 collègues répartis entre son siège social à Ottawa et ses bureaux de Montréal, New York, Londres et Hong Kong. Il gère les fonds qui lui sont transférés par le gouvernement du Canada pour le financement des prestations acquises depuis le 1^{er} avril 2000 par les participants aux régimes de pensions de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes (Force régulière), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et, depuis le 1^{er} mars 2007, des Forces canadiennes (Force de réserve) (collectivement, les « régimes »). L'OIRPSP investit sur les marchés privés et publics, indirectement par l'intermédiaire de fonds et directement par l'entremise de Marchés des capitaux, Placements privés, Titres de créance, Placements immobiliers, Placements en infrastructures et Ressources naturelles.

PSP Europe est constituée et gérée au Royaume-Uni. PSP Europe est une plateforme d'investissement régionale qui acquiert un portefeuille diversifié de placements directs sur le marché privé européen, notamment pour Placements immobiliers, Placements privés, Ressources naturelles et Placements en infrastructures.

PSP Europe investit conformément au mandat d'investissement à long terme de l'OIRPSP, qui consiste à gérer les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des lois relatives aux régimes; et à investir ses actifs afin d'obtenir un taux de rendement maximal, sans risque excessif de perte, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes pour respecter leurs obligations financières.

Structure de gouvernance de l'investissement au Royaume-Uni

Tous les investissements de Placements immobiliers, Placements privés, Ressources naturelles et Placements en infrastructures destinés à être détenus par PSP Europe doivent être présentés au Conseil d'administration ou au Comité d'investissement de PSP Europe pour examen et approbation.

Tous les investissements examinés par les instances de gouvernance de PSP Europe doivent être conformes aux politiques et procédures d'approbation applicables de l'OIRPSP. Cela peut inclure l'approbation du comité d'investissement et de risque du conseil d'administration de l'OIRPSP, du comité de risque et d'investissement ou de membres de la haute direction au sein des équipes commerciales, en fonction du niveau de risque – y compris l'esclavage moderne – et du type de transaction. Pour plus d'information sur la structure de gouvernance des investissements de l'OIRPSP, veuillez consulter notre [Rapport sur l'investissement durable](#).

b. Nos chaînes d'approvisionnement

PSP Europe achète une série de biens et de services, y compris des services professionnels tels que des services juridiques et de recrutement, ainsi que des équipements de bureau, du matériel et des logiciels, des installations et des services de maintenance, et des voyages. PSP Europe s'approvisionne au niveau international auprès de plus de 300 fournisseurs. Les achats de PSP Europe sont principalement gérés de manière centralisée depuis le bureau de l'OIRPSP à Montréal.

3. Politiques et procédures relatives à l'esclavage moderne et à la traite de personnes

L'approche de l'OIRPSP en matière de gestion des risques liés à l'esclavage moderne est soutenue par un cadre politique qui encourage et permet à ses employés d'identifier et d'atténuer les risques liés au travail forcé et obligatoire. Les contrôles et processus définis dans les politiques et procédures ci-dessous, bien qu'ils ne soient pas spécifiquement conçus pour cibler les risques liés à l'esclavage moderne, sont mis à profit pour soutenir son approche de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne.

Exemples de politiques et de procédures qui soutiennent notre approche de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne	
Gestion transversale des risques	<ul style="list-style-type: none"> L'aperçu de l'appétit pour le risque établit nos seuils d'appétit pour divers risques susceptibles de survenir dans l'ensemble de notre organisation et fournit ainsi des paramètres de base pour nos processus de diligence raisonnable. L'aperçu de l'appétit pour le risque englobe les considérations liées à l'esclavage moderne exposées dans le cadre de nos risques d'investissement ESG et des risques non liés à l'investissement, y compris les risques pour les personnes, les risques juridiques, contractuels ou réglementaires découlant du non-respect des lois ou des règlements, les risques de criminalité financière et de fraude, et les risques opérationnels, y compris la santé et la sécurité.
Nos collègues	<ul style="list-style-type: none"> Notre <u>Code de conduite</u> (le « Code ») décrit les principes directeurs communs auxquels les administrateurs, les employés et les consultants de l'OIRPSP doivent adhérer. Ceux-ci incluent l'attente d'agir de manière appropriée et avec intégrité, de promouvoir le respect, l'inclusion et l'équité sur le lieu de travail et de favoriser un environnement de travail sûr, respectueux et responsable. Le Code détaille les mécanismes de signalement par lesquels les administrateurs, les employés, les consultants et les parties prenantes externes peuvent faire part de leurs préoccupations ou de violations du Code sans crainte de représailles. L'OIRPSP vise à garantir l'anonymat dans la mesure du possible. Le non-respect du Code peut entraîner des mesures disciplinaires. Notre Code est étayé par plusieurs politiques et procédures internes portant sur le harcèlement, la violence au travail, l'égalité, l'inclusion et la diversité.
Nos activités d'investissement et de créance	<ul style="list-style-type: none"> La procédure de diligence raisonnable en matière de réputation régit notre approche de la diligence raisonnable en matière de réputation pour nos investissements. Notre procédure vise à atténuer le risque lié à la gestion des gestionnaires/partenaires ayant des antécédents matériels ou des problèmes de réputation, y compris des problèmes liés à l'esclavage moderne. Notre procédure d'investissement durable et notre Politique d'investissement durable visent ensemble à garantir que les facteurs liés à la durabilité, y compris la gestion du capital humain et les droits de l'homme, sont pris en compte tout au long du processus d'investissement et pour l'ensemble de nos investissements, y compris au stade de l'audit préalable à l'investissement et tout au long du cycle de vie de l'investissement par le biais d'un suivi continu. Notre approche de l'identification et de l'atténuation des risques liés au développement durable peut inclure l'évaluation des risques liés à l'esclavage moderne qui peuvent être présents dans nos investissements. Notre Guide pour la conduite de la diligence raisonnable en matière d'ABC, de LBA et de sanctions complète le Code en exposant notre approche sur les questions relatives à l'ABC, à la LBA et aux sanctions.
Notre acquisition de biens et de services	<ul style="list-style-type: none"> Notre procédure d'acquisition de biens et de services régit notre approche des pratiques transparentes et équitables en matière d'acquisition.

4. Évaluation des risques et diligence raisonnable

a. Nos collègues

PSP Europe présente généralement un risque plus faible de travail forcé et obligatoire dans ses pratiques d'emploi, car elle fait appel à des employés qualifiés, à temps plein et permanents, dont le salaire n'est pas inférieur au salaire de subsistance.

Néanmoins, PSP Europe s'efforce d'atténuer tout risque par le biais de processus de diligence raisonnable lors de l'intégration des employés. Avant de se joindre à PSP Europe, les employés et consultants potentiels font l'objet d'une vérification de leurs antécédents, notamment en ce qui concerne leurs études, leur casier judiciaire et leur solvabilité. Des vérifications des médias défavorables et des références d'employeurs précédents sont également requises. L'OIRPSP examine également les salaires des consultants recrutés par des agences tierces. Tout risque identifié est transmis au partenaire d'affaires en ressources humaines.

Les employés sont invités à consulter le Code, le Manuel de l'employé et les politiques de conformité pertinentes dans le cadre de leur contrat de travail et se voient régulièrement rappeler leurs responsabilités dans le cadre de ces politiques par le biais de communications et de formations à l'échelle de l'organisation.

b. Nos activités d'investissement et de créance

Avant de formuler des recommandations de placement, les équipes de placement sont tenues de procéder à une vérification préalable afin de déterminer si un placement est approprié et conforme aux politiques de l'OIRPSP. L'audit préalable est souvent réalisé avec les partenaires de placement, en collaboration avec des avocats et des employés de l'OIRPSP.

Les risques importants identifiés dans le cadre de la diligence raisonnable, qui peuvent inclure des risques liés à l'esclavage moderne, doivent être transmis à diverses fonctions au sein de l'organisation en vue d'une discussion plus approfondie.

Les sections suivantes décrivent les procédures directes de diligence raisonnable menées par l'OIRPSP.

1. Diligence raisonnable en matière de durabilité

En tant qu'investisseur à long terme, l'OIRPSP estime que l'intégration proactive de facteurs matériels liés à la durabilité dans nos processus d'investissement contribue à un meilleur profil de rendement à long terme du portefeuille global. L'approche d'investissement de l'OIRPSP est basée sur le cadre du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et d'autres organismes de normalisation, et comprend l'évaluation des risques et opportunités sociaux suivants : normes du travail (y compris le travail forcé et la servitude pour dettes), droits de l'homme, santé et sécurité, et risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

Le groupe Durabilité et innovation climatique de l'OIRPSP est chargé d'aider les équipes de placement à identifier les risques matériels inhérents à la durabilité – y compris le risque d'esclavage moderne – dans les investissements et à surveiller et atténuer les facteurs liés à la durabilité qui sont, ou pourraient devenir, importants pour le rendement financier à long terme.

Notre approche est adaptée au type d'investissement, à l'exposition, à l'horizon d'investissement, aux objectifs recherchés, à la probabilité de succès et varie entre les marchés publics et privés. L'actionnariat actif peut comprendre le suivi et la réévaluation des risques matériels liés à la durabilité, le suivi des controverses au moyen d'outils de sélection, l'engagement des actionnaires et le vote par procuration. Pour plus d'information sur notre approche de l'intégration liée à la durabilité, y compris les risques en matière de droits de l'homme, veuillez consulter notre [Rapport sur l'investissement durable](#).

2. Diligence opérationnelle et diligence raisonnable en matière de réputation

L'équipe de consultants de Diligence opérationnelle de l'OIRPSP contribue également à la gestion des risques associés aux investissements. Les contrôles de diligence raisonnable en matière de réputation, les vérifications des antécédents et des sanctions pourraient permettre d'identifier des problèmes liés à l'esclavage moderne et aux droits de l'homme, qui seraient également portés à la connaissance des différentes fonctions de l'organisation en vue d'un examen plus approfondi.

c. Notre acquisition de biens et de services

L'OIRPSP est en train d'élaborer un Code de conduite des fournisseurs (« Code des fournisseurs ») qui sera achevé et adopté à moyen terme. Le Code des fournisseurs est censé définir les normes et

les valeurs auxquels l'OIRPSP s'attend de ses fournisseurs et inclure des dispositions relatives à des conditions de travail équitables et sûres, à une rémunération appropriée et à l'interdiction de toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Les fournisseurs sont tenus de signer le Code des fournisseurs, de former leurs employés et de s'y conformer tout au long de leur relation d'affaires avec l'OIRPSP.

5. Travailler en partenariat

L'OIRPSP est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PIR) soutenus par l'ONU depuis août 2014 et notre approche de l'investissement est alignée sur les PIR de l'ONU. Le cas échéant, PSP Europe et l'OIRPSP s'efforcent également de collaborer avec des investisseurs institutionnels, des partenaires d'investissement, des associations sectorielles, des organismes de réglementation, des universités et d'autres organisations non gouvernementales afin de promouvoir des normes locales ou mondiales en matière de durabilité et de mettre en place un système de divulgation et de mesure des meilleures pratiques.

6. Formation

PSP Europe estime que la formation est fondamentale pour sensibiliser les organisations et renforcer les capacités des employés à atténuer les risques et à faire remonter les préoccupations de manière appropriée.

a. Nos collègues

Tous les employés reçoivent une formation sur le mécanisme de dénonciation dans le cadre de la formation au Code. Tous les employés reçoivent une formation annuelle sur le Code et doivent confirmer tous les trimestres qu'ils se conforment au Code. Les nouveaux employés sont tenus de suivre une formation obligatoire sur le Code lorsqu'ils se joignent à PSP Europe.

b. Nos activités d'investissement et de créance

Le groupe Durabilité et innovation en matière de climat organise chaque année des sessions de formation afin de s'assurer que les collègues soient informés des tendances, des risques et des opportunités en matière d'ESG et qu'ils disposent des outils nécessaires pour identifier, atténuer et surveiller les risques ESG.

7. Efficacité

PSP Europe reconnaît que l'examen et l'évaluation de nos actions visant à identifier, évaluer et traiter l'esclavage moderne et les autres questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement seront un processus continu et évolutif.

L'année prochaine, nous continuerons à revoir notre approche de la mesure de l'efficacité, notamment en développant des indicateurs clés de performance afin d'améliorer notre approche du suivi au fil du temps, dans le cadre de l'amélioration continue. Nous nous attendons également à :

- Procéder à une évaluation de la maturité de notre programme britannique de lutte contre l'esclavage moderne avec l'aide d'une tierce partie.
- Mettre en œuvre un nouvel outil d'évaluation des risques et de diligence raisonnable en matière de durabilité.
- Poursuivre l'élaboration d'un Code des fournisseurs (comprenant des dispositions relatives à l'esclavage moderne).
- Réexaminer notre cadre de gestion des risques en matière de réputation.

8. Approbations

PSP Europe s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et de conduite éthique. Le conseil d'administration de PSP Europe est le premier responsable de l'établissement des rapports conformément à la législation britannique (y compris la loi britannique sur l'esclavage moderne), en collaboration avec le secrétaire général de la société.

L'approche de PSP Europe en matière d'établissement de rapports au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne est dirigée par le service des affaires juridiques, qui s'appuie sur des ressources interfonctionnelles.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de PSP Europe le 27 septembre 2023 et signée par deux administrateurs.

Nom de l'administrateur(rice) : Nicola Tassell

Signature : 
Date : 27 septembre 2023

Nom de l'administrateur(rice) : Michael Adams

Signature : 
Date : 27 septembre 2023